

Fiche technique

NUMÉRO 19 — OCTOBRE 2018

L'unité d'intervention AGROFOR Pour propulser les filières agricoles et forestières

Par François L'Italien

Les entreprises agricoles et forestières situées dans les régions éloignées des grands centres sont confrontées à des contraintes de taille, qui s'ajoutent aux risques inhérents à ces secteurs. Une proportion croissante de ces entreprises doit en effet composer avec la diminution des masses critiques de producteurs, les effets du déclin démographique régional, ainsi qu'avec la fragilisation de l'environnement socio-économique constaté dans plusieurs MRC rurales.

Pour donner aux entreprises situées dans ces régions les mêmes chances que les autres de relever les défis qui pointent, le Québec doit innover. Les mesures institutionnelles qui ont accompagné leur évolution durant de nombreuses années ont montré leurs limites. Une nouvelle génération d'outils d'intervention est aujourd'hui nécessaire pour élever d'un cran la capacité des régions rurales à agir efficacement sur le développement de leur potentiel entrepreneurial.

La présente fiche présente les grandes lignes d'une mesure d'initiative nommée AGROFOR¹, conçue pour compléter et prolonger l'action des organismes et intervenants locaux et régionaux en matière de développement agricole et forestier.



Sa mission et ses mandats

AGROFOR est un groupe tactique d'intervention qui a pour mission de soutenir le développement de projets structurants pour les domaines agricole et forestier, en complémentarité avec les organismes y intervenant. Cette mission d'intérêt général se décline selon trois mandats spécifiques :

1. Intervenir pour consolider, à l'échelle régionale, les masses critiques de producteurs dans les filières établies et pour réunir les conditions propices au développement de filières émergentes ou de projets innovants dans des filières existantes et matures ;

2. Soutenir des projets structurants d'établissement de la relève agricole et forestière en complémentarité avec les organismes et intervenants existants ;
3. Offrir aux instances municipales et régionales un instrument d'opérationnalisation des priorités retenues, notamment dans les plans de développement agricole et forestier.

La mission et les mandats de l'unité AGROFOR en font une mesure d'initiative régionale, qui doit œuvrer simultanément au développement des filières et de la région. Ils expriment le fait que cet organisme doit couvrir un champ d'action suffisamment large pour coordonner des initiatives visant à consolider et accroître les masses critiques de producteurs. Cela doit aussi se traduire par l'intégration de projets structurants d'établissement de la relève dans la planification de ses interventions.



Sa composition

À terme, l'unité AGROFOR pourra être un organisme sans but lucratif (OSBL) régional. Elle sera d'abord composée d'une équipe de petite taille pour réaliser sa mission. Le caractère polyvalent de l'équipe constituera un atout pour opérer avec la cohésion et la coopération requise pour faire lever de nouvelles filières et agir de manière stratégique pour le développement et l'innovation au sein de celles qui existent déjà. Les membres de cette équipe devraient provenir de plusieurs horizons disciplinaires et professionnels.

Elle sera chapeauté par un conseil d'administration représentant la diversité des acteurs et intervenants dans le milieu agricole et forestier. Les membres du conseil d'administration seraient chargés de veiller au bon déroulement des activités de l'unité, d'alimenter et de valider le programme de travail de l'équipe, en définissant avec elle la planification stratégique des activités.

De plus, des comités techniques *ad hoc* pourront être réunis se-

1 Voir le rapport de recherche [L'unité d'intervention AGROFOR - Un instrument de développement des domaines agricoles et forestiers](#).

lon les projets et les besoins. Ces comités seront responsables d'épauler l'équipe d'AGROFOR dans l'identification des problématiques techniques spécifiques aux projets prioritaires, dans la définition des meilleurs moyens à mettre de l'avant pour intervenir efficacement. La fonction principale de ces comités est de miser sur l'expertise déjà présente dans les milieux.



Ses modalités d'intervention

AGROFOR se consacrera exclusivement à l'avancement et à l'accompagnement de projets structurants pour les territoires et les domaines agricole et forestier. L'unité assumera des fonctions de coordination, d'animation et de maillage entre les intervenants susceptibles de faire avancer les projets identifiés. Ces projets seront appuyés en fonction de quatre grands critères exprimant leur potentiel structurant pour les milieux, soit :

1. **les impacts sur les filières.** L'objectif est de soutenir les projets structurants pour les filières établies et en émergence ;
2. **les impacts sur le territoire.** AGROFOR pourra inscrire son action dans les priorités identifiées par les PDZA et les OVT ;
3. **le soutien à la relève.** Les projets structurants pour l'établissement de la relève sont visés par la démarche ;
4. **la faisabilité technique.** Le niveau de maturité et de faisabilité des projets sera pris en compte.

De plus, l'unité AGROFOR traitera les dossiers de projets en tenant compte des trois principes directeurs suivants, soit :

1. **soutenir sans se substituer.** AGROFOR ne sera pas un promoteur, mais d'abord un facilitateur et un accélérateur de projets. L'équipe agira en soutien aux différents acteurs impliqués dans la définition et l'opérationnalisation de projets de développement agricole et forestier identifiés ;
2. **s'appuyer sur les ressources et expertises déjà existantes.** Il existe déjà plusieurs intervenants dans le monde agricole et forestier au Québec agissant à l'échelle régionale et nationale. AGROFOR travaillera de concert avec ces ressources pour les projets qui les concernent, fera jouer les complémentarités d'expertises et développera des synergies entre elles ;
3. **promouvoir une approche concertée et mobilisatrice.** L'une des clefs de voûte de l'action d'AGROFOR sera sa capacité à dynamiser les milieux, à inscrire les projets définis localement dans les dimensions plus larges des filières et des circuits de valeur afin d'optimiser l'usage des moyens et de faire jouer les effets de levier.

Autrement dit, l'unité cherchera d'abord à mettre à profit les forces et expertises régionales pour assurer le soutien aux promoteurs des projets.



Son financement

Quant au financement de l'unité d'AGROFOR, les intervenants locaux, régionaux et nationaux auront un rôle déterminant à jouer afin de réunir les conditions favorables pour cela. L'essentiel des besoins de financement reposera sur la rémunération de ses ressources humaines, qui constituera l'épine dorsale du groupe tactique. Pour être pleinement opérationnelle, l'unité nécessitera une équipe aux effectifs équivalents à quatre postes à temps plein. Le nombre de membres composant cette équipe pourra être revu en fonction des besoins et des opportunités de financement qui se présenteront au groupe.

Lancer un signal fort

Pour maintenir une agriculture diversifiée et présente sur tout le territoire, ainsi qu'une foresterie privée prospère et contribuant au dynamisme des collectivités forestières, il faut renouveler et élargir les outils d'intervention. AGROFOR vise précisément cela. Le changement de perspective adopté par le gouvernement du Québec quant à la définition des politiques de développement local et régional, où ce sont les paliers municipaux qui sont appelés à jouer un rôle important dans l'élaboration des mesures structurantes, constitue une occasion à saisir. La proposition AGROFOR vise précisément à équiper les collectivités locales et régionales d'un outil territorialisé pour reprendre en main leur développement. La nouvelle génération de mesures de soutien au développement de l'agriculture, de la foresterie privée et de la ruralité trouve ici une première proposition, dont les régions éloignées des grands centres sont appelées à démontrer tout le potentiel d'innovation qu'elle porte.

IREC Fiche technique

NUMÉRO 19 — OCTOBRE 2018

Les fiches techniques visent, dans le format succinct d'un seul feuillet recto verso, à faciliter la compréhension d'un concept ou d'un calcul économique sur un thème précis d'intérêt public. En s'appuyant sur les résultats de recherches plus fouillées de l'IREC, elles offrent la possibilité de s'interroger sur les paramètres économiques des propositions dans l'actualité québécoise.

Institut de recherche en économie
10555, avenue de Bois-de-Boulogne, C.P. 2006
Montréal H4N 1L4

514 380-8916 / Télécopieur : 514 380-8918
secretariat@irec.quebec / www.irec.quebec

 IREContemporaine

 @IREC_recherche

Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 978-2-924927-09-0 (PDF)